

SÉANCE DU 18 Novembre 2021

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
A délibéré : 15
Pouvoirs : 01

Convocation du :
12 Novembre 2021



L'an deux mil vingt et un, le dix-huit Novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck Raclot, le Maire.

Etaient présents :
Mesdames Françoise GILLET, Dorine LEROY, Laurence REGAD-PELAGRU.
Messieurs, Christophe CLADY, Sylvain CUNY, Stéphane DEMANGE,
Corentin FAIVRE-PICON, Damien GENTE, Aurélien JACQUET,
Jimmy KASAD, Damien LIARD, Emmanuel MULIN, Franck RACLOT,
Guy VERCHERE.

Absent excusé :
Olivier Navarre donne pouvoir à Franck RACLOT

Absent non excusé :

Secrétaire de séance :
Damien GENTE

Reçue en préfecture
Certifiée exécutoire le 19 Novembre 2021

CRCM 21-11-18

Validation du conseil du 21 Octobre 2021

1- DÉLIBÉRATION SUR LA MODIFICATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Mr le Maire nous informe que GBM souhaite uniformiser la taxe d'aménagement à 5 % sur les 68 communes au 1 janvier 2022. La commune de Vieilley est actuellement à 4 %. GBM souhaite au 1 janvier 2022, passer le reversement de la taxe d'aménagement de 100% à 70% pour les 68 communes du grand Besançon Métropole. Pour des travaux de réfection avec sur qualification la part de la commune de Vieilley est de 50% à ce jour, à partir du 1 janvier 2022 ce taux passera à 26,7% pour la commune de Vieilley.

En conclusion est mis au vote :

- Le taux de la taxe d'aménagement de 4% à 5%,
- Le reversement de la taxe d'aménagement de 100% à 70%,
- Le taux des travaux de surqualification de 50% à 26.7%.

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 02

2- DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BONNAY AU SYNDICAT PETITE ENFANCE

Rappel : A la dissolution de la Communauté de communes de la Dame Blanche et Bussière (CCDBB), Les communes de Venise, Vieilley, Mérey-Vieilley, Devecey, Geneuille et Cussey-sur- L'Ognon ont décidé de se regrouper afin de conserver la compétence petite enfance. Le Syndicat intercommunal de la Petite Enfance du secteur de la Dame Blanche a été créé par arrêté préfectoral le 30 août 2017.

La commune de Bonnay, ancienne commune de la CCDBB, avait choisi de conventionner avec le syndicat, mais de ne pas y adhérer.

Par délibération en date du 16 septembre 2021, la commune de Bonnay a décidé de demander son adhésion au Syndicat.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-18 prévoyant l'extension de périmètre d'un EPCI et le regroupement d'autres communes

Vu l'arrêté Préfectoral 25 2017 08 30 003, du 30 août 2017 portant création du syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du secteur de la Dame Blanche,

Vu la délibération 24-2021 de la commune de Bonnay du 16 septembre 2021, demandant son adhésion au syndicat,

Vu la délibération du Conseil syndical 2021-11 du 12 octobre 2021, acceptant l'adhésion de Bonnay sous réserve de l'avis favorable des communes membres

Il est demandé aux communes membres de délibérer sur l'adhésion de la commune de Bonnay au Syndicat intercommunal de la petite Enfance du secteur de la Dame Blanche.

Après en avoir délibéré la commune de VIEILLEY accepte l'adhésion de Bonnay au Syndicat intercommunal de la Petite Enfance du Secteur de la Dame Blanche.

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

3- DÉLIBÉRATION SUR LA MODIFICATION DE LA CONVENTION EAU & ASSAINISSEMENT

Mr Guy VERCHERE, nous informe que la convention eau & assainissement entre GBM et la Commune de Vieilley prendra fin au 31 décembre 2021, il convient de valider la nouvelle convention qui prendra effet le 1 janvier 2022.

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

4- DÉLIBÉRATION SUR LE REVERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Mr le Maire nous explique que le SYDED, nous a reversé la somme de 2867.98€ (deux mille huit cent soixante-sept euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euros) pour la TCCFE perçue sur la commune de VIEILLEY pour les deux derniers trimestres de 2020, ainsi que les deux premiers trimestres de 2021.

En conclusion afin de pouvoir titrer cette recette nous devons valider par délibération la somme proposée par le SYDED.

Pour : 15

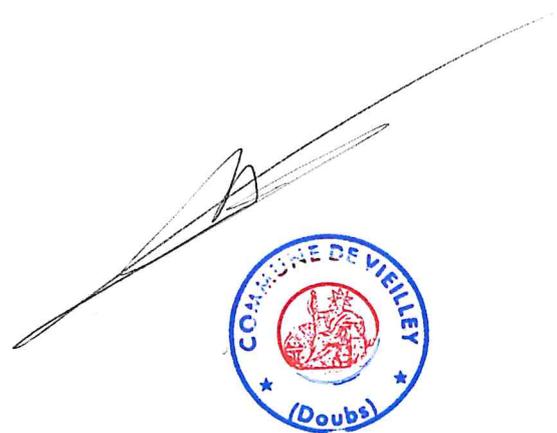
Contre : 00

Abstention : 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05

Prochain conseil le 15 Décembre 2021 à 20 h

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



C. CLADY

S. CUNY

S. DEMANGE

C. FAIVRE PICON

D. GENTE

F. GILLET

A. JACQUET

J. KASAD

D. LEROY

D. LIARD

E. MULIN

O. NAVARRE
Absent excusé

F. RACLOT

L. REGAD PELLAGRU

G. VERCHÈRE

